



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 69403

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du groupe Giat Industries dans le cadre de l'industrie de l'armement terrestre. Le Giat se trouve depuis dix ans dans une situation délicate, confronté à la fois à la baisse des commandes budgétaires et à un marché à l'exportation qui se contracte et qui se trouve être extrêmement concurrentiel. Sur le plan social, les salariés de l'entreprise ont subi cinq plans sociaux depuis 1987. La récente annonce du ministère de la défense de confirmer la commande, en 2001, des cinquante-deux chars Leclerc destinés à l'armée de terre, conformément à la loi de programmation militaire, conforte à court terme le plan de charge de l'entreprise et notamment du site de Tarbes qui fabrique les tourelles. Cependant, le problème risque de se reposer à moyen terme compte tenu des choix budgétaires faits en matière d'armement terrestre. Une des solutions serait de construire avec tous les partenaires sociaux une véritable alternative industrielle et sociale qui tienne compte des savoir-faire et des compétences des salariés de Giat. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser la place de Giat Industries dans le cadre de la politique qu'entend mener le Gouvernement en matière d'industrie de l'armement, et les moyens qu'il entend y consacrer, ainsi que les mesures de soutien qu'il entend mener pour favoriser la diversification-reconversion de l'entreprise et de ses sites.

### Texte de la réponse

Parallèlement aux commandes qu'il attribue au groupe Giat Industries pour répondre aux besoins nationaux et qui ont été supérieures à plus de 600 MEUR en 2001, en incluant notamment la confirmation de la dernière tranche des 52 chars Leclerc destinés à l'armée de terre et une tranche supplémentaire de 5 dépanneurs de ces chars, l'Etat a déjà manifesté, par des recapitalisations successives, la confiance qu'il place dans l'entreprise publique et dans ses perspectives d'avenir. Une telle recapitalisation a été décidée fin 2001 et, à ce titre, une dotation en capital de nature à couvrir les besoins financiers de l'année en cours vient de lui être versée. Le Gouvernement procédera naturellement, à concurrence du solde, à de nouvelles dotations en capital qui seront fonction des besoins effectifs de l'entreprise publique. La confiance ainsi accordée à Giat Industries et les moyens financiers qui l'accompagnent sont la contrepartie des efforts d'adaptation dans lesquels l'entreprise publique est engagée et qui lui permettront d'atteindre, à terme, une dimension véritablement européenne. L'un des objectifs principaux de l'actuel plan stratégique, économique et social (PSES) et de la refondation interne en cours est en effet de porter sa performance industrielle et économique au meilleur niveau de la profession grâce à la rationalisation de son outil de production et de recherche et développement, pour lui donner la capacité de conclure des partenariats stratégiques équilibrés respectant les intérêts de notre pays et, à travers eux, de conserver à l'industrie française armement terrestre une position de premier plan dans le monde. A titre d'exemple, la filiale commune Satory military vehicles constituée en 2000 avec Renault véhicules industriels pour la commercialisation et la maîtrise d'œuvre industrielle des véhicules blindés légers ou moyens à roues (dont le véhicule blindé de combat d'infanterie), pourrait s'ouvrir à terme à d'autres partenaires français ou étrangers, et ainsi constituer l'embryon d'une société transnationale active dans le domaine des véhicules blindés. S'agissant des projets de diversification de l'entreprise, des activités nouvelles seront développées

chaque fois que des perspectives prometteuses et économiquement équilibrées se feront jour. C'est ainsi que doivent être poursuivies les analyses engagées concernant le projet de l'A. 380. Des efforts ont déjà été entrepris dans cette voie par cette société depuis quelques années sur plusieurs projets, parmi lesquels notamment des équipements mécaniques ou électroniques pour l'industrie ferroviaire ou aéronautique, complétés par des études plus ponctuelles dans les établissements. La création de la société SPRIA, filiale commune à Giat Industries et au groupe espagnol Dalphimetal, spécialisée dans les composants pyrotechniques pour l'automobile, dont l'usine est implantée sur le site de Tarbes, constitue déjà un résultat encourageant. Enfin, au vu du bilan qui sera fait de l'application du PSES, l'entreprise publique et ses autorités de tutelle devront définir ensemble, avant la fin de l'année et en concertation avec les partenaires sociaux, les dispositions complémentaires, industrielles et sociales à envisager pour assurer la poursuite de l'effort d'adaptation du groupe à sa charge de travail et à son environnement économique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69403

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 2001, page 6684

**Réponse publiée le :** 18 mars 2002, page 1529